

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2018/198

L'an deux mille dix-huit et le 09 novembre à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Jean-Claude CLARENS, Laurent LAGES

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lomné pour le financement de travaux de réfection de la voirie communale suite aux intempéries

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lomné sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 869 € à la CCPL pour l'opération : Travaux de réfection de la voirie communale suite aux intempéries.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux de réfection de la voirie communale suite aux intempéries	10 575.00	Fonds de concours CCPL	1 459.00
		Autofinancement commune	9 116.00
Total	10 575.00	Total	10 575.00

LE BUREAU

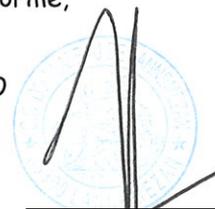
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 459 € à la commune de Lomné pour le financement de l'opération de travaux de réfection de la voirie communale suite aux intempéries.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le

23 NOV. 2018